

Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire

Le vétérinaire sait observer et analyser les comportements des animaux pour établir le bon diagnostic et fait preuve d'une grande habileté lors des interventions chirurgicales. La profession exige, bien sûr, une aisance particulière avec les animaux. Si la majorité des vétérinaires exercent une activité libérale en clientèle urbaine, mixte ou rurale (médecine et chirurgie des animaux familiers et/ou de production), certains rejoignent les grands corps de l'Etat (enseignement supérieur, armée, services vétérinaires...), exercent comme salariés dans l'agriculture (coopératives agricoles, organismes agricoles à vocation sanitaire), choisissent l'industrie (pharmaceutique, agroalimentaire...) ou se dirigent vers la recherche dans les grands instituts tels que l'INRA, L'INSERM, le CNRS...

AUVERGNE

Très souvent plébiscité par les jeunes, le métier de vétérinaire exige des études longues et difficiles (niveau Bac + 7), comprenant 5 années de formation au sein des écoles vétérinaires.

Il n'existe que 4 écoles vétérinaires en France : Toulouse (31), Nantes (44), Marcy l'Etoile (69), Maisons-Alfort (94). Accessibles sur concours commun, il est possible de suivre en Auvergne une classe préparatoire au concours d'entrée des écoles nationales vétérinaires (ENV).

On compte 4 types de concours (A, B, C ou D), tous très sélectifs, différents suivant le niveau d'études du candidat et son cursus antérieur :

Le concours A : pour accéder à ce concours, il faut avoir suivi, pendant 2 ans après un bac S, une classe préparatoire option BCPST (Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre) ou option TB (Technologie-Biologie). Pour l'option BCPST, 376 places au concours sont offertes en 2010, et pour l'option TB, 8 places (2 par école).

Le concours B : réservé aux étudiants universitaires inscrits en deuxième ou troisième année d'une licence à caractère scientifique dans les domaines liés aux sciences de la vie, aux titulaires du DEUG sciences mention sciences de la vie ainsi qu'aux candidats ayant obtenu une validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels au titre du décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur. Les étudiants engagés dans la seconde année de préparation du DEUG requis, peuvent également faire acte de candidature. Pour ce concours, 44 places sont offertes en 2010.

Le concours C : ouvert aux titulaires de certains BTSA, BTS ou DUT, il peut-être préparé en un an dans des classes préparatoires spécifiques post BTS, BTSA ou DUT. 36 places offertes en 2010.

Le concours D : réservé aux titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine ou de docteur en pharmacie ou de docteur en chirurgie dentaire ou d'un diplôme national à dominante biologique conférant le grade de master. 4 places offertes en 2010.

Source JO, arrêté du 30 novembre 2009 portant ouverture des concours d'admission dans les écoles nationales vétérinaires de la session 2010.

I- LES CLASSES PREPARATOIRES AUX CONCOURS DE VETERINAIRE

1) Classe préparatoire concours A option BCPST

Accessible après un bac S, la classe préparatoire Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre (BCPST) dure 2 ans. C'est la voie la plus empruntée, mais aussi celle qui offre le plus de places au concours et à priori les meilleures chances de succès.

LYCÉE BLAISE PASCAL

36 avenue Carnot
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 98 26 50
Fax : 04 73 92 83 20
Email : blaisexp@ac-clermont.fr
Web : <http://lycee.blaisepascal.fr>

LEGTA LOUIS PASTEUR

Marmilhat - BP 116
63370 LEMPDES
Tél : 04 73 83 72 50
Fax : 04 73 91 15 87
Email : legta.marmilhat@educagri.fr
Web : <http://www.marmilhat.educagri.fr/>



2) Classe préparatoire concours B

Sur la région Auvergne, seule la deuxième ou troisième année de la licence sciences, technologies, santé mention biologie parcours sciences de la vie et de la terre permet d'accéder au concours B.

3) Classe préparatoire concours C

Le concours étant commun aux écoles nationales, pour celui des ENV, cette classe préparatoire est accessible après un BTSA (brevets de technicien supérieur agricole) option analyses agricoles biologiques et biotechnologiques, BTSA option analyse de conduite des systèmes d'exploitation, BTSA option science et technologies des aliments, BTSA productions animales et à certains BTS ou DUT.

EDUTER (CNPR)

Marmilhat
Rue Aimé Rudel - BP 100
63370 LEMPDES
Tél : 04 73 83 36 00
Fax : 04 73 61 78 66
Email : cnpr@educagri.fr
Web : <http://www.cnpr.fr>

LEGTA LOUIS PASTEUR

Marmilhat - BP 116
63370 LEMPDES
Tél : 04 73 83 72 50
Fax : 04 73 91 15 87
Email : legta.marmilhat@educagri.fr
Web : <http://www.marmilhat.educagri.fr/>

II- TECHNICIEN DES SERVICES VETERINAIRES

Dépendant du Ministère de l'Agriculture le poste de technicien des services vétérinaires est accessible sur concours de catégorie B, aux titulaires d'un bac S de préférence, mais la majorité des personnes admises au concours ont un bac + 2 (BTSA) ou une licence de biologie.

Chaque année, une quarantaine de postes sont ouverts au concours externe. La formation qui suit l'obtention du concours est rémunérée et dure deux ans.

Deux établissements sur la région vous propose une préparation. Attention, en ce qui concerne le CNPR, il s'agit d'une préparation à distance.

EDUTER (CNPR)

Marmilhat
Rue Aimé Rudel - BP 100
63370 LEMPDES
Tél : 04 73 83 36 00
Fax : 04 73 61 78 66
Email : cnpr@educagri.fr
Web : <http://www.cnpr.fr>

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES (CFPPA)

Brioude Bonnefont
43100 FONTANNES
Tél : 04 71 74 57 74
Fax : 04 71 74 57 53
Email : cfppa.bonnefont@educagri.fr
Web : <http://www.cfppabrioude.fr>

POUR EN SAVOIR PLUS

Fiche CIDJ n° 2.133 "Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire"

<http://www.veterinaire.fr> (portail de l'orde des vétérinaires)

<http://www.concours-agro-veto.net> (service des concours agronomiques et vétérinaires)